

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 20
votants : 22
en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 31 mars à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Didier MILHAU, Maire-adjoint

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

Objet :

Attribution
subventions pour les
associations
1 ère Répartition 2025

Présents : Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Ghislaine RAYNAUD ; Marcel CAMICCI ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ;

Absents : Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL ; Michel JAMMES ; Brigitte CAVERIVIERE ; Gilles FAGES ; Angélique PIEDVACHE ; Cécile BARTHOMEUF

Secrétaire de séance : Lucie TORRA

Le Président rappelle que le vote du budget principal de l'exercice 2025 a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de **215 000 €** à l'article 65748 relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Il propose au conseil de procéder à l'individualisation d'une première répartition de subventions de fonctionnement comme suit :

Amicale Anciens Combattants Soldats et veuves Corbières Méditerranée	250,00 €
Agachon club Sigeanais	100,00 €
Amicale des donneurs de sang	750,00 €
AMMAC Amicale Marins et Marins Anciens Combattants	250,00 €
Amicale anciens du COS	1 000,00 €
ARAS Amis de la Réserve Africaine Sigean	40,00 €
ASAC Association Sigean Art Contemporain	300,00 €
Atoutcart	100,00 €
BCCM Boxing Club Corbières Méditerranée	580,00 €
Billard Club Sigean	100,00 €
BTP CFA	125,00 €
CCS Cyclo Club Sigean	500,00 €
Chats muses	500,00 €
Club aquatique Sigeanais	820,00 €

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20250331-2500000-20250331
Date de réception préfecture : 01/04/2025

MISE EN LIGNE LE 09-04-2025

Club bouliste Sigean	500,00 €
De fil en bulle	500,00 €
DIANE	900,00 €
Estella circus	748,00 €
FCCM Football Club Corbières Maritimes	3 720,00 €
FNACA Fédération des Anciens Combattants d'Algérie	250,00 €
Groupement Internet Cynégétique Corbières Maritimes	100,00 €
HRS Harmonie Réveil Sigeonais	9 500,00 €
Judo club Sigean	2 000,00 €
Les marcheurs Sigean	500,00 €
Médaillés miliatires	250,00 €
PIMMS	12 000,00 €
Prévention routière	100,00 €
SAS Sigean Art et Sports	8 080,00 €
Sigean Tennis Club	2 000,00 €
Sigean tennis de table	260,00 €
Taekwondo Narbonne	210,00 €
UNSS Collège	300,00 €
Vielles palmes	250,00 €
TOTAL	49 583,00 €

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 mars 2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :

- **Décide** d'une première répartition 2025 des crédits des subventions inscrits à l'article 65748 comme présenté ci-dessus, pour un montant total de :

49 583,00 €

- **Approuve et autorise** monsieur Le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025
Et de la publication le 09/04/2025
Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

**Le Maire-adjoint,
Didier MILHAU**



**La secrétaire de séance,
Lucie TORRA**

Aceuse de réception en Préfecture
011-211103791-20250331-DE-2025-016-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025